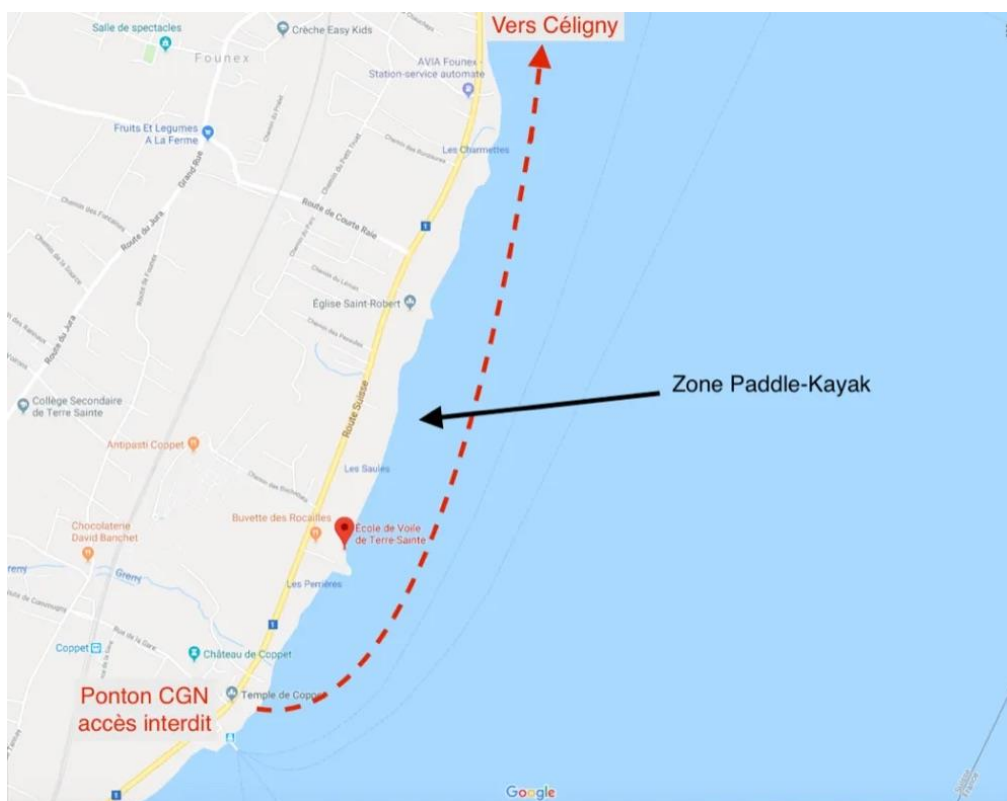




Règlement pour la location

Nous demandons une pièce d'identité pour toute location, la perte d'une pagaie entraîne une facturation de CHF 80. La prise de location oblige chaque personne à respecter les règles de navigation et la rend responsable de son embarcation. Une assurance en responsabilité civile est obligatoire pour toutes activités nautiques.

La location de matériel est sous la surveillance de l'école de voile, une prise en main est incluse dans le tarif de location. Le port du **gilet de sauvetage** est **obligatoire** et le leash doit être attaché à la cheville. La navigation se fait dans la zone des 300 mètres, vous devez partir dans la direction opposée au vent et revenir dans le même sens que le vent.



Conditions Générales Location bateau et engins flottants

2022 - v.3

Afin que vous passiez un agréable moment sur l'eau, nous vous prions de prendre connaissance et de respecter les conditions suivantes ainsi que nos recommandations :

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer une pratique la plus sûre possible de nos activités. Vous êtes responsables de la véracité des informations que vous nous donnez.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents survenus pendant la pratique d'une de nos activités. Les mesures prises par notre personnel pour garantir votre sécurité ne sont pas discutables. Si vous choisissez de les ignorer, vous nous libérez de toute responsabilité en cas de traumatisme, d'accident ou de décès. En cas d'annulation de nos activités pour des raisons météorologiques, les activités commencées ne donnent droit à aucun remboursement. En cas d'impossibilité de notre part à fournir la prestation ou le service, notre responsabilité se limite au remboursement de la part du service ou de la prestation qui n'a pas pu être effectuée.

Lors de l'utilisation de notre site de réservation en ligne, vous êtes responsables d'utiliser un mot de passe sûr, de le changer régulièrement et de ne le communiquer à personne. Nous ne vous demanderons jamais votre mot de passe de quelques manières que ce soit.

- Vous êtes responsables de l'engin que vous louez et des conséquences de son utilisation.
- Dégâts, pertes, dépassements d'horaires et nécessité de sauvetage vous seront facturés.
- Rentrer immédiatement lorsque les feux orange d'alerte clignotent.
- Naviguer au maximum à 300 mètres du bord
- Rester à l'extérieur de la zone de baignade (bouées jaunes)
- Donner la priorité aux baigneurs et aux autres embarcations, ne pas s'échouer sur les plages.
- La pratique de tous les engins flottants est interdite sous l'emprise d'alcool, drogues ou médicaments.
- Se mouiller avant de sauter dans l'eau.
- Éviter de coller ou entrer en collision avec une autre embarcation
- Respecter le nombre de personnes autorisées à bord de l'embarcation – trois enfants de moins que 12 ans comptent pour deux adultes.